



Etudiant.es du programme de Maîtrises universitaires en droit

INSCRIPTION EN LIGNE AUX COURS SEMESTRIELS 2025-2026

Chère Etudiante, cher Etudiant,

Le formulaire d'inscription aux cours doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté :

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours est la condition préalable et nécessaire à l'inscription à l'examen correspondant. Vous n'êtes pas obligé.e de vous inscrire à tous les examens pour lesquels vous aurez effectué une inscription au cours. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne, un message automatique est envoyé sur votre adresse courriel universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

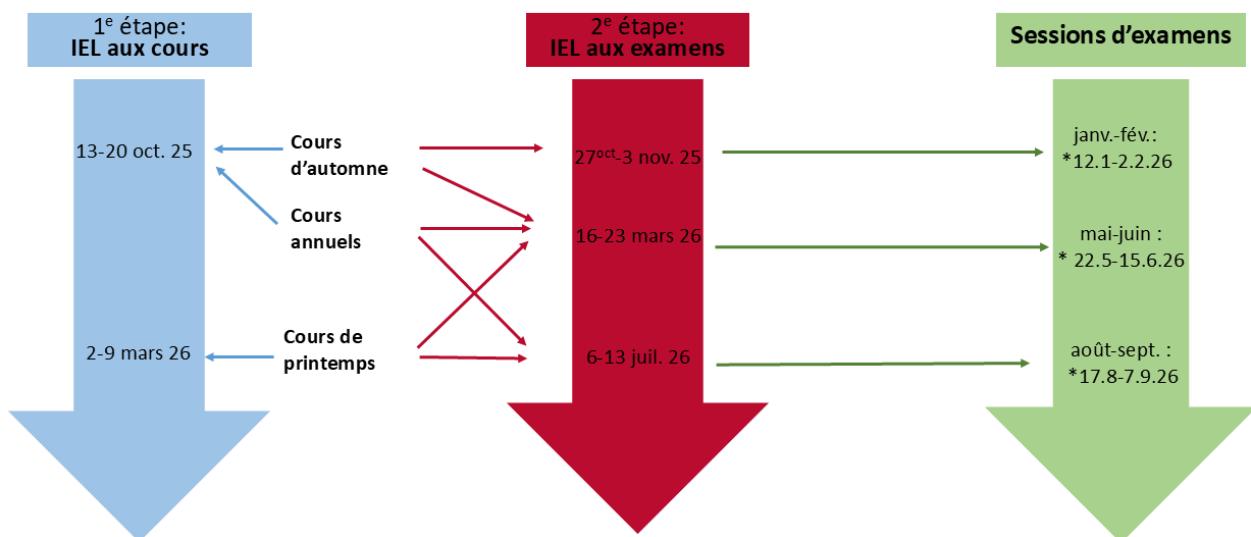
CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription soumise correctement engendrera l'envoi d'un mail de confirmation à votre adresse e-mail étudiant.e avec la liste des enseignements auxquels vous vous êtes inscrit.e. Ce mail constitue votre **preuve d'inscription**.

Attention : Aucune inscription tardive ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés.
Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail et MOODLE !

DELAIS

2025-2026: Inscription en ligne (IEL) / Dates sessions d'examens
portail.unige.ch



OPTIONS

➤ Stage (art. 34 RE)

L'inscription à un stage et sa demande de validation doivent être effectuées par le biais du formulaire papier interne à la Faculté, disponible sur Internet par le lien figurant ci-dessous, en respectant la procédure indiquée : <https://www.unige.ch/droit/emplois/stages/stage-160>

➤ Options hors Faculté (art. 32 ch. 3 RE) – maximum 12 crédits

Il vous est possible de suivre au maximum deux cours, à titre d'options, hors faculté (soit dispensés par une autre Faculté ou Institut de l'université de Genève ou par une autre université suisse, notamment dans le cadre de l'Accord Triangle Azur). Les cours peuvent être choisis dans des disciplines autres que le droit, à l'exclusion des cours de langue. Ils doivent être dotés d'au moins 6 crédits ECTS et aucune combinaison de cours n'est admise.

Les inscriptions aux options hors Faculté sont soumises pour validation via votre formulaire IEL d'inscription aux cours. Pour les demandes de validation d'options dispensées dans d'autres Universités, il est nécessaire de mentionner dans le formulaire l'URL du descriptif du cours choisi.

Après analyse de votre demande, vous recevrez une réponse de notre part sur votre adresse @etu.unige.ch, vous indiquant si votre choix d'option hors faculté a été validé ou pas.

ATTENTION : l'étudiant.e doit sélectionner un enseignement de maîtrise qui comporte un minimum de 6 crédits ECTS (pas de combinaison de cours).

MOBILITE

Si vous effectuez un séjour de mobilité, vous n'êtes pas soumis.e à l'obligation de vous inscrire aux cours suivis dans la Faculté d'accueil par le biais du présent formulaire. Vous devez annoncer les cours suivis en mobilité par le biais du formulaire de demande d'équivalences :

<https://www.unige.ch/droit/mobilite/documentation>.

ETUDIANT.E DE MAITRISE INSCRIT.E EN PARALLELE AU CDT/CTL OU AU CERDN

Un formulaire d'inscription aux cours en ligne du CDT/CTL ou du CERDN est disponible si vous êtes inscrit.e à l'un des certificats en parallèle de votre programme de Maîtrise.

➤ Report de notes (art. 7 RE du CDT / art.6 du RE du CERDN)

Lors de chaque période d'inscriptions et au plus tard pour la dernière session d'examens avant obtention du Certificat, l'étudiant.e genevois.e poursuivant en parallèle une Maîtrise en droit peut reporter, dans le programme du CDT/CTL ou du CERDN, les crédits et les notes obtenus pour un maximum de deux enseignements acquis dans le cadre de son programme de maîtrise. Pour reporter la note d'un programme vers l'autre, vous devrez compléter le formulaire correspondant « *Demande de report de notes CDT/CTL-Maîtrise* » ou « *Demande de report de notes CERDN-Maîtrise* », disponibles uniquement sur internet à l'adresse ci-dessous au plus tard à la date de clôture de chaque période d'inscription aux examens : <https://www.unige.ch/droit/etudiants/directives>

MÉMOIRE

➤ Dans le cadre d'un séminaire

Pour l'année académique 2025-2026 en cours, le délai d'inscription aux séminaires est clos, sous réserve de places encore disponibles pour les séminaires du semestre de printemps (consulter la page dédiée à l'adresse <https://www.unige.ch/droit/etudiants/maitrise/seminaires/>).

Lors du semestre où vous participez au séminaire et afin de permettre le moment venu la saisie de la note obtenue, vous êtes invité.e à vous inscrire, par le biais du formulaire d'inscription aux cours (automne ou printemps), au séminaire auquel vous avez été attribué. Vous veillerez à respecter la procédure et le délai pour le dépôt de votre travail, fixés exclusivement par l'enseignant.e responsable.

➤ Hors séminaire

Au début de chaque semestre, l'inscription à un mémoire hors séminaire est possible par le biais d'un formulaire disponible sur internet à l'adresse <https://www.unige.ch/droit/etudiants/maitrise/telechargements/> en respectant la procédure et le délai indiqués.

INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les formulaires d'inscription aux examens, qui requerront aussi une action de votre part, seront disponibles en ligne à l'adresse <http://portail.unige.ch> dans les délais susmentionnés.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://www.unige.ch/droit/fac/organisation/secretariat>.

Le Vice-Doyen